

Boulogne Billancourt, le 10 août 2006

Référence : **135L.005**
Objet : **Assemblée Générale ordinaire du 05/08/2006**
Immeuble : **135 Rouget de l'Isle**
135 rue Rouget de l'Isle
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Mme ou M. Claude Critant
135 rue Rouget de l'Isle
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

1 - Approbation des comptes de l'exercice

Règle de vote : Article 24

sur les tantièmes de la clé de répartition 001 Charges Générales

- Etat des dépenses du 01.01.2005 au 31.12.2005 (état détaillé et synthèse)
- Compte des recettes et dépenses, état des dettes et créances, situation de trésorerie

" L'assemblée Générale approuve sans réserve les comptes du syndicat des copropriétaires arrêtés au 31.12.2005 à la somme de €

2 - Approbation des honoraires de gestion et du contrat de syndic

Règle de vote : Article 24

sur les tantièmes de la clé de répartition 001 Charges Générales

- Projet de contrat

" L'assemblée générale fixe les honoraires de gestion courante à

€ hors taxes et approuve le contrat de syndic modifié lors de l'assemblée

générale du L'assemblée générale mandate le président de la présente assemblée pour signer le contrat."

3 - Approbation du budget d'exploitation 2006 et échéancier des appels de fonds.

Règle de vote : Article 24

sur les tantièmes de la clé de répartition 001 Charges Générales

- Budget annuel des charges (état détaillé et synthèse)

" L'Assemblée générale approuve le budget des charges de l'exercice 2006 d'un

montant de € TTC. Les provisions égales au quart du budget annuel seront

appelées au début de chaque trimestre et seront réparties entre les

copropriétaires au prorata de leurs quote-parts dans les parties communes générales."

4 - Ouverture ou non d'un compte bancaire séparé au nom du syndicat des Copropriétaires de la résidence

Règle de vote : Article 25

sur les tantièmes de la clé de répartition 001 Charges Générales

" L'assemblée Générale décide d'ouvrir un compte bancaire séparé au nom du syndicat des Copropriétaires de la Résidence. Ce compte sera ouvert auprès d'un établissement bancaire du choix du syndic et fonctionnera sous la seule signature du syndic."